

**ÉCHANGE DE NOTES (31 JUILLET 1969) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE CONCERNANT LA COORDINATION DES SERVICES DE PI-
LOTAGE DANS LES EAUX DU BASSIN DES GRANDS LACS (AVEC
MEMORANDUM D'ARRANGEMENTS)**

I

*Le Secrétaire d'État au Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade du Canada
à Washington, D.C.*

(Traduction)

DÉPARTEMENT D'ÉTAT

WASHINGTON

Le 31 juillet 1969.

MONSIEUR LE CHARGÉ D'AFFAIRES,

Je me réfère à l'échange de notes du 13 avril 1967, modifié par les échanges de notes du 6 octobre 1967 et du 26 avril 1968, constituant un accord entre le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement du Canada relatif aux services de pilotage à assurer dans les eaux des États-Unis et les eaux canadiennes des Grands lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis. Ces arrangements ont été énoncés originellement dans le mémorandum signé par le Ministre des Transports du Canada le 27 juin 1966 et par le Secrétaire au Commerce des États-Unis le 29 juin 1966, et modifié par la suite.

Je propose que les arrangements existants soient remplacés par le mémorandum ci-joint qui a été signé le 24 juillet 1969 par le Secrétaire aux Transports des États-Unis et le 28 juillet 1969 par le Ministre des Transports du Canada.

Si cette proposition agréée au Gouvernement du Canada, je propose que la présente note, ainsi que la réponse de votre Gouvernement, dont les textes anglais et français font également foi, constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse. Le présent accord remplacera l'accord modifié du 13 avril 1967, et régira l'exploitation des services de pilotage sur les Grands lacs à compter du 1^{er} août 1969.

Veuillez agréer, Monsieur le Chargé d'affaires, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

pour le Secrétaire d'État,
GEORGE S. SPRINGSTEEN

Annexe:

Mémoire d'Accord

Monsieur Peter M. Towe

Chargé d'affaires ad interim

Ambassade du Canada